

REGLEMENT CYCLISME 2025

FSGT 73-74

Edité par la Commission Cyclisme Fsgt 2 Savoie et validé par les Présidents de Clubs affiliés ou leurs représentants.

Dernière révision : 12 décembre 2024 en Réunion CCyclisme



www.fsgt73.com



<http://fsgt74.org>

Préambule :

Le REGLEMENT CYCLISME repose sur le Règlement national. Il est affiné lors des multiples réunions et Assemblées Générales avec les Clubs affiliés. La Commission Cyclisme (CCyclisme) en est la garante (composition de cette Commission dans *l'Annexe 1*).

Le REGLEMENT CYCLISME est partagé et validé par tous les Présidents de Clubs affiliés à la FSGT 73 ou à la FSGT 74. Depuis 2024 sont intégrés à ce dispositif les adhérent(e)s de l'Union cycliste Tullins-Fures (UCTF38). Ces personnes se retrouvent dans la même configuration que tous les licencié(e)s FSGT 73 et 74.

Chaque adhérent(e) participe aux courses organisées par les clubs affiliés à la FSGT pour son plaisir. La volonté de conserver un esprit sportif et convivial dans le respect d'autrui en toute circonstance, se doit d'être permanent.

Le fait de souscrire une Licence FSGT Cyclisme vaut acceptation de ce Règlement par chaque licencié et vaut acceptation des décisions prises officiellement par la CCyclisme. Chaque Président de club a la responsabilité de diffuser ce règlement auprès de l'ensemble des licencié(e)s de son club.

Ce règlement évolue en fonction des actualités avec à minima une mise à jour par an. Il est à chaque fois voté et validé en CCyclisme. Les points nouveaux sont présentés lors de l'AG.

Ce règlement est disponible en PDF sur le site www.fsgt73.com et <http://fsgt74.org>.

Tout club désirant participer aux activités cyclisme organisées par la FSGT, doit être affilié au comité départemental FSGT 73 ou 74. Chaque club voit sa responsabilité civile engagée pour l'organisation de ses épreuves placées sous les règlements de la FSGT. Il doit appliquer la réglementation des assurances en vigueur.

I) Licence et Tarifs :

Les tarifs sont définis par la FSGT nationale et départementale et s'imposent à tous les clubs adhérents.

Dans le tarif de la licence il y a une cotisation Assurance qui permet de couvrir chaque licencié dans son activité Cyclisme.

Une cotisation spécifique Cyclisme est demandée à chaque adhérent « compétition » afin de financer les actions de la CCyclisme (maillots de sélection, classement annuel PRESTIGE, Championnats départementaux des 2 Savoie, autres organisations pour l'intérêt général,...).

Les tarifs sont précisés dans l'annexe 2 et ils sont susceptibles de changer chaque année.

La présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication est exigée tous les trois ans : toute personne sollicitant une première licence doit remettre à son association un certificat médical datant de moins d'un an, établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou le cas échéant de la discipline concernée. Attention, si la licence sollicitée ouvre droit à des compétitions, le certificat doit mentionner spécifiquement l'absence de contre-indication de la pratique du cyclisme ou de la discipline concernée en compétition.

II) Les catégories

Les licences devront comporter un timbre de catégorie de valeur de l'année en cours et une photo (pour les clubs qui ont une assurance spécifique : un justificatif est exigé).

Au sein de la CCyclisme, une commission Catégorie (CC Catégorie) gère l'attribution de la Catégorie de valeur pour les nouveaux coureurs et gère au besoin le changement de catégorie des coureurs déjà connus.

L'attribution de la Catégorie de valeur se fait selon des normes précises et la décision de la CC Catégorie fait fois. Adresse de correspondance de cette CC Catégorie : preinscriptionfsgt7374@gmail.com

Cette activité d'attribution des catégories de valeurs est expliquée dans l'Annexe 3.

1) Typologie de Catégorie

A noter que tout coureur FSGT 73/74 se déplaçant dans une autre région que celle de son appartenance devra se conformer au règlement du dit comité (catégorie ou autre).

1.1) Catégorie de valeur

Catégorisation des adhérents « homme » selon un critère de niveau de performance :

Cat 1 - Cat 2 - Cat 3 - Cat 4 - Cat 5

Pour chaque nouveau coureur, les Présidents de Club remplissent et envoient à la CC Catégorie la fiche « demande d'orientation de catégorie pour un nouvel arrivant » avec le passé sportif (fiche disponible sur le site www.fsgt73.com).

ATTENTION, le Club devra faire cette demande de catégorisation avant de saisir la licence sur la plateforme e-licence. Cette saisie se fera après la réponse de la CC Catégorie.

Les normes utilisées pour l'attribution des catégories de valeur se trouvent en Annexe 3.

1.2) Catégorie d'âge

a) Homme :

- Catégorie 70 ans et plus dans la saison en cours.
- Catégorie 60 ans à 69 ans dans la saison en cours (ancien).
- Catégorie 50 à 59 ans dans la saison en cours (super vétéran).
- Catégorie 40 à 49 ans dans la saison en cours (vétéran).
- Catégorie 30 à 39 ans dans la saison en cours
- Catégorie 19 à 29 ans dans la saison en cours.
- Catégorie Junior : 17 et 18 ans dans la saison en cours.
- Catégorie Cadet : 15 et 16 ans dans la saison en cours.
- Catégorie Minime : 13 et 14 ans dans la saison en cours.
- Catégorie Benjamin : 11 et 12 ans dans la saison en cours.
- Ecoles de vélo : Poussins, Moustiques.

b) Femme :

- Catégorie 60 ans et plus dans la saison en cours.
- Catégorie 50 ans à 59 ans dans la saison en cours.
- Catégorie 40 à 49 ans dans la saison en cours.
- Catégorie 20 à 39 ans dans la saison en cours.
- Catégorie moins de 19 ans dans la saison en cours.

c) Changement de catégorie

2.1) Demande d'un Club

Le Président de Club envoie la fiche de liaison à la CC Catégorie afin de faire changer de catégorie à un adhérent (cat inférieure ou supérieure).

S'il y a un reclassement en catégorie inférieure, le nombre de points du compte coureur sera crédité de la moitié des points de montée en catégorie supérieure.

Toute demande sera validée par la CC Catégorie (preinscriptionfsgt7374@gmail.com).

2.2) Suite à cumul de points

Au fur et à mesure des courses de la saison, les coureurs cumulent des points selon leur classement général sur chaque course FSGT. A partir d'un certain nombre de points ils passent à la catégorie du dessus. Ce nombre de points est différent selon l'âge du coureur.

Normes de points entraînant le passage en catégorie supérieure (variable selon l'âge) :

- 30 points pour les - de 39 ans
- 40 points pour les 40 à 49 ans
- 50 points pour les + de 50 ans

Toutes les places obtenues dans les 5 premiers sur les courses FSGT quel que soit le comité, seront intégrées dans le cumul de points. De fait, les coureurs faisant dans les 5 premiers sur des courses extérieures devront avertir dès le lundi suivant la CC Catégorie de ses performances afin de lui attribuer des

points. Si cela n'est pas fait et que la CC Catégorie l'apprend après coup, les points de montée du coureur seront doublés.

Adresse email : preinscriptionfsgt7374@gmail.com

Lors du passage à la catégorie supérieure, le compteur points démarre à 0.

En fin d'année, le compteur de points des coureurs est remis à 0 pour l'année suivante sauf si le coureur demande à descendre de catégorie (report de la moitié de ses points).

2.3) Attribution des points pour monter de catégorie

Sur toutes les courses FSGT, les 5 premiers de chaque catégorie de valeur (cat 1, cat 2, cat 3, cat 4, cat 5) marquent des points (pt) selon ce barème :

- Si plus de 20 coureurs de la Catégorie en course :

1^{er} : 12 pts 2^{ème} : 8 pts 3^{ème} : 6 pts 4^{ème} : 4 pts 5^{ème} : 2 pts

- Si entre 7 et 19 coureurs de la Catégorie en course :

1^{er} : 8 pts 2^{ème} : 6 pts 3^{ème} : 4 pts 4^{ème} : 2 pts 5^{ème} : 1 pt

- Si moins de 6 coureurs de la Catégorie en course :

1^{er} : 6 pts 2^{ème} : 4 pts 3^{ème} : 2 pts 4^{ème} : 0 pt 5^{ème} : 0 pt

Ce barème est applicable pour les circuits, les CLM et les courses en étape (classement pris en compte étapes par étapes plus classement général). Pour les grimpees le nombre de points sera divisé par 2.

La montée de catégorie supérieure est effective dès le lendemain de l'épreuve où le coureur a atteint le nombre de point requis.

Par ailleurs, il y a montée de catégorie dès lors qu'il y a 2 victoires (montée effective selon le nombre de concurrents sur l'épreuve). A noter, lorsqu'un coureur 73/74 fait 2 victoires hors département, il y aura montée (et vice versa pour les coureurs extérieurs).

III) Les courses

Les courses sous l'égide de la FSGT en Savoie et Haute Savoie sont avant tout organisées par les Clubs adhérents. Afin de créer une cohérence et un calendrier commun et partagé, les Présidents de Club interagissent au sein de la CCyclisme.

A chaque course il y a une remise des prix selon le classement scratch Homme et Femme et selon les catégories choisies (catégorie de valeur FSGT ou catégorie d'âge Homme et catégorie d'âge Femme).

Sur certaines courses, il peut y avoir un classement club FSGT (temps cumulé sur les 4 premiers coureurs).

Sur chaque course, afin de protéger juridiquement l'organisateur, les compétiteurs et compétitrices doivent avoir une licence avec certificat médical intégré ou pour les non licenciés un certificat médical. Attention, côté UFOLEP leur licence est délivrée sans contrôle du certificat médical (contrôle certificat à l'inscription obligatoire).

Au cours de la saison quelques courses font office de Championnats départementaux FSGT 73-74. Cette option est gérée par la CCyclisme (remise des prix). Les clubs candidats peuvent se manifester avant l'AG Cyclisme de l'année N-1 (au 30/9 de l'année N-1).

Tarif inscription course : 9 euros avec licence FSGT (+1 € plateforme d'inscription). Une liberté est laissée aux clubs organisateurs quant aux tarifs haors FSGT et inscription sur place.

Un calendrier annuel reprend chaque course organisée par les Club affiliés Fsgt 73-74 (Annexe 4).

Le port d'un maillot obtenu lors d'un Championnat FSGT (Régional, National) est obligatoire sur les courses FSGT relatives à ce maillot (non-respect : 30 points retirés du classement Prestige – suspension de 2 mois si récidive).

3 typologies de courses existent : Circuit, CLM (individuel ou équipe) Grimpée

1) Circuits

Ces courses ne sont ouvertes qu'aux porteurs d'une licence : FSGT, FFC, UFOLEP et selon des critères de niveau. L'organisateur en lien avec la CCatégorie peut surclasser certains coureurs selon les normes de notre Règlement course. Ce règlement fait fois et s'impose à tout coureur. Voir Annexe 5.

Pour le classement par club, il sera pris 4 coureurs H ou F répartis sur les courses à 2 départs (classement par place).

Il est interdit à un concurrent distancé et rejoint par des échappés de prendre part à cette échappée et par conséquent ne doit en aucune manière participer à l'action de course qui se déroule. Pour être très clair, il lui est interdit de se mettre dans la roue des échappées venant de lui prendre un tour. Il ne doit pas participer aux sprints intermédiaires et/ou sprint final. En cas de non-respect de cette règle il y aura déclassement et 2 mois de suspension.

2) CLM

Ces courses sont ouvertes à toutes et tous avec licence ou certificat médical pour les non licenciés (sauf CLM exceptionnel type Championnat FSGT limité aux licenciés FSGT).

La catégorie retenue sera la catégorie de valeur.

Pour le classement par équipe FSGT les 4 meilleurs temps seront retenus (addition des temps)

3) Grimpées

Ces courses sont ouvertes à toutes et tous avec licence ou certificat médical pour les non licenciés.

La catégorie retenue sera la catégorie d'âge.

Pour le classement par équipe FSGT les 4 meilleurs temps seront retenus (addition des temps)

IV) Les Championnats

1. Les Championnats Nationaux & Régionaux

Cela concerne les épreuves sur route, CLM et Grimpeur.

La section cyclisme prend en charge le montant des inscriptions uniquement si le budget le permet et si les épreuves sont éloignées, géographiquement parlant. A noter que lorsqu'un coureur inscrit ne se présente pas au départ, le club d'appartenance (ou le coureur absent) devra rembourser la Commission Cyclisme.

Pour la sélection des compétiteurs(trices) les quotas sont de 15 personnes par catégorie d'âge. Si le nombre de candidat(e)s est supérieur au quota, une sélection sera opérée selon ces critères :

- Participation active par le club d'appartenance aux activités de la Commission cyclisme (bénévolat sur actions ou sur épreuves)
- Participation régulière du coureur aux épreuves FSGT 73/74 et aux divers Championnats
- Critères de performance du coureur

2. Les Championnats des 2 Savoie

Chaque année ils sont organisés sur la base d'une course existante avec idéalement une alternance 73/74. Un classement Championnat FSGT 73-74 vient se greffer aux résultats de la course support. La CCyclisme gère la remise des prix, propre à ces Championnats.

Ces classements se font par catégorie de valeur pour toutes les spécialités (CLM, Circuit, Grimpée) et ne concernent que les licenciés FSGT 73 et 74.

Consulter l'Annexe 6 pour les détails.

V) Le classement Prestige

Le classement Prestige est un classement annuel individuel et par équipe par point cumulés sur les divers courses du calendrier. Il y a plusieurs classements :

Classement Femme par âge

Classement Homme par âge

Classement Homme par catégorie de valeur

Classement par équipe (cumul points sur l'année à partir des 4 premiers coureurs sur courses)

Les courses du calendrier retenues pour réaliser ce classement (répartition la plus équitable possible CLM, Circuits et Grimpées) sont stipulées en début de saison.

Sur ces courses, un nombre de points est attribué aux coureurs FSGT 73-74 terminant la course. Les normes d'attribution de ces points se trouvent en Annexe 7.

De manière systématique, ne sont pas pris en compte dans ce classement Prestige les divers Championnats FSGT, qu'ils soient régionaux ou nationaux. Seul un bonus de points est attribué aux participants sur ces dits championnats.

Lors des récompenses Prestige, 3 autres catégories sont mis en avant :

2. **Prix de l'assiduité** : il récompense l'assiduité. C'est le coureur ayant réalisé le plus grand nombre de courses FSGT 2 Savoie
3. **Prix engagement bénévole** : il récompense les qualités d'une personne non coureur dévoué à son club et correspondant à l'esprit sportif de la FSGT. Chaque club pourra proposer une personne avec un argumentaire motivant son choix. Le lauréat sera désigné par vote lors de la Pré-AG de fin de saison par les membres présents.
4. **Super trophée Prestige** pour 3 victoires consécutives du Prestige (voir Annexe 7)

Les récompenses de ce classement se font chaque année lors de l'AG de fin de saison. Seul(e)s les présent(e)s à l'AG seront récompensés.

Courses du Prestige et indicateurs pour l'année en Annexe 7.

VI) Discipline

Afin de préserver un bon esprit sportif, la CCyclisme peut être saisie ou se saisir de cas litigieux concernant des comportements inappropriés (non-respect du Règlement, violences, insultes, non-respect des bénévoles et coureur(e)s, tricherie en tout genre, ...).

Les sanctions prises seront une décision collégiale de la CCyclisme et le contrevenant sera prévenu (exclusion course, du classement général, ...).

ANNEXE 1

La Commission Cyclisme

Composition de la CCyclisme

Responsable commission : Yves Duchêne (COYD et Team Jallet)

Secrétaire / trésorier : Frederic Bouzon (ASCMacôt la Plagne)

CCyclisme Prestige : Christian Perrier (OCA)

CCyclisme Catégorie : Ludovic Quentin (UC Cran Gevrier) – Jean Richard Salavert (BSIC) – Jérémie Hecquet Nuer (SMS cyclo) – William Jallet (Team Jallet) – Adresse : preinscriptionfsgt7374@gmail.com

CCyclisme Femme : Claude Mirale (OCA)

Coordonnées sur fiche Clubs et contacts

ANNEXE 2

Tarif licence compétition

Tarif licence 2025

Adulte (+ de 18 ans) : 40 + 7 = 47 euros

Jeune : 33 + 7 = 40 euros

Enfant (- de 12 ans) : 23 euros

ANNEXE 3

Normes pour attribuer la Catégorie de valeur

Pour les coureurs FSGT 73-74 licenciés la saison précédente, les catégories seront attribuées selon la catégorie d'appartenance à la fin de saison précédente.

1. Coureurs non licenciés la saison précédente

Les catégories de valeurs seront attribuées selon un critère d'âge et de passé sportif (celui-ci est mis en avant par les responsables club mais aussi par les recherches d'infos menées par la CC Catégorie).

Notion de critère d'âge :

Moins de 40 ans :	au minimum Cat 3
Plus de 40 et moins de 50 ans :	au minimum Cat 4
Plus de 50 ans :	au minimum Cat 5

Si après 2 courses il y a des difficultés dans la catégorie établie, passage à la catégorie inférieure (fin de course avec retard conséquent par exemple). Demande faite par le club à la CC Catégorie. A la 1^{ère} victoire, retour à la catégorie d'origine.

2. Nouveaux coureurs avec trace de licence FFC (double licence ou ancien FFC)

2.1 Double licence

Afin de recenser les coureurs possédant une double licence et de les affecter dans la bonne catégorie, la déclaration de « **Double Licence** » devra être retournée à la CC Catégorie avant le début de saison.

Pour les nouveaux doubles licenciés FFC, les catégories attribuées seront les suivantes :

• FFC OPEN 1/2/3 (moins de 200 points marqués)	FSGT 1
• FFC accès 1/2	FSGT 2
• FFC accès 3	Au minimum FSGT 3
• FFC accès 4	Au minimum FSGT 4

2.2 Anciens coureurs FFC (avec demande de licence FSGT)

Les anciens coureurs FFC de haut niveau ne doivent pas avoir été classés en 1^{ère} catégorie ou OPEN les 6 ANNEES PRECEDENTES ou durant les 2 ANNEES si moins de 200 points marqués pour les hommes (100 points pour les femmes). Ils seront classés dans les catégories suivant le barème ci-dessus.

Au besoin, chaque cas particulier sera examiné par la CC Catégorie.

ANNEXE 4

Calendrier courses 2025

Courses 2025



DATE	COURSE	Organisateur
9-mars	Gd prix de ND Millières	Cycling organisation YD
16-mars	CLM Aiton - ND Millières	Cycling organisation YD
30-mars	Gd prix de la Bathie	Team Jallet
12-avr.	CLM Chanaz - Yenne (chpt 73/74)	UCCognin
21-avr.	Gd prix Brison St I (chpt 2 Savoies)	BSIC
27-avr.	CLM Grésy / Aix (chpt 2 Savoies)	BSIC
1-mai	CLM Aiton - Grignon (chpt Aura)	OCA
4-mai	Circuit de Rognaix (chpt 73/74)	ASPES
25-mai	Grimpée Aime-Granier	ASCMacôt la Plagne
8-juin	Circuit d'Evires (chpt Aura)	UC Cran Gévrier
14-juin	Col du Sapey	SMS cyclo
21-juin	Grimpée de Crest-voland	OCA
22-juin	Grimpée de l'Epine	UCCognin
28-juin	Orelle challenge	UCVanoise
29-juin	Grimpée de ND du Pré (new)	ASCMacôt la Plagne
5-6 juill	Chpt fédéral route et CLM	Comité 73 - Essert Blay
13-juil.	Grimpée la Toussuire (chpt 2 Savoies)	SMS cyclo
14-juil.	Moutiers - Val Thorens	Cycling org YD & FH
26-juil.	Objectif col Tougnète (Chpt AURA)	Cycling organisation YD
27-juil.	Grimpée d'Albiez (Opinel)	SMS cyclo
3-août	Grimpée de la Rosière	ASCMacôt la Plagne
9-juil.	St M Belleville - col de Tougnète	Cycling organisation YD
17-août	Objectif Fort du Tamié	Cycling organisation YD
24-août	Grimpée de Valmeinier	SMS cyclo
30-août	Circuit Tullins	UCTF (38)
7-sept.	Grimpée col du Chaussy	SMS cyclo
28-sept.	Grimpée de Beaune	SMS cyclo



infos :
www.fsgt73.com
www.fsgt74.org
www.eventicom.fr



fbz73

ANNEXE 5

Attribution des catégories de valeur aux coureurs extérieurs pour les Circuits et CLM (si classement par catégorie de valeur)

Dans un souci d'équité sportive, les normes utilisées par la CCyclisme des 2 Savoie s'imposent à tous les coureurs extérieurs, UFOLEP, FSGT extérieurs.

Ainsi un droit de regard et de correction sur les catégories d'attribution des coureurs extérieurs sera fait sur les courses en circuit ou CLM FSGT 73-74. De fait certains coureurs pourront être surclassés.

La CC Catégorie reste un support aux organisateurs pour cet aspect.

Les normes utilisées pour le coureur UFOLEP ou FSGT extérieur 73-74 :

- ⇒ Agé de moins de 40 ans, il sera a minima en course FSGT 3
- ⇒ Agé de moins de 50 ans, il sera a minima en course FSGT 4
- ⇒ En parallèle de cette condition d'âge, les résultats connus du coureur seront pris en compte

ANNEXE 6

Championnats des 2 Savoie

Pour 2025 il est prévu 3 Championnats :

- Championnat sur Circuit (Brison St Innocent – BSIC le 21 avril) par catégorie de valeur
- Championnat de CLM (CLM Grésy sur Aix – BSIC le 27 avril) :
 - Individuel par catégorie de valeur
 - Equipe de 4 personnes même club
 - Equipe 100 % féminine même club (3 personnes)
- Championnat des Grimpeur(se)s (La Toussuire – SMS Cyclo le 13 juillet) par catégorie de valeur

ANNEXE 7

Classement Prestige 2025

Pour 2025, toutes les courses du calendrier FSGT 2 Savoie sont prises en compte.

Ce classement se fera au cumul des points acquis sur les courses avec, au maximum 6 courses type « circuits et CLM » et 6 courses type « grimpées ». Par coureur, seront retenus les meilleurs résultats obtenus sur ces courses pour le calcul du cumul des points.

Répartition des points :

Classement	Points attribués
1er	100
2eme	95
3eme	92
4eme	90
5eme	89
6eme	88
7eme	87
8eme	86
...	...

A noter que tous les arrivants auront au minimum 20 points. Les coureurs contraints à l'abandon lors de la course auront 10 points attribués.

Pour les Circuits, le 1^{er} de la course d'ouverture (cat. 4 et 5) est classé juste derrière le dernier de la course principale (cat. 1, 2 et 3) et ainsi de suite.

Un bonus de 10 points sera attribué à tout(e) coureur(se) participant aux courses du Championnat Régional ou National (circuit, CLM et grimpée).

Pour le classement par équipe, sont pris les 4 premiers coureurs FSGT par club (a minima 3 coureurs et ce quel que soit la course. Les 5 premières équipes marquent des points (100 – 70 – 50 – 30 – 10 points).

Un **Super prestige** attribué lorsqu'il y a 3 victoires de suite au classement annuel.

Les Contacts

Commission cyclisme 2 Savoie

Yves Duchêne	06 72 72 14 39	cycling.organisation.y.d@gmail.com
Frederic Bouzon	07 68 00 74 08	bouzon.fred@free.fr
Christian Perrier	06 76 61 36 37	christian.perrier64@orange.fr
Ludovic Quentin	06 17 28 55 83	quentin.ludovic0@bbox.fr
Didier Garnier	06 81 41 01 31	didier.garnier@orange.fr
Jérémie Hecquet Nuer	06 69 18 18 12	djevstyl@hotmail.fr
William Jallet	06 67 54 35 84	jallet.auto73@orange.fr
Jean Richard SALAVERT	07 67 73 28 21	jretnelly@gmail.com
Claude MIRALE		mirale.claude@gmail.com
Eric Chêne (comité FSGT 74)		comite@fsgt74.org

Les clubs 73 et 74

	commune	Pdt ou correspondant	
Annecy CC	Annecy	Emmanuel Abate	annecy.cyclisme.competition@gmail.com
ASCMacôt la Plagne	La Plagne Tarentaise	Fabien Duchosal	ascmacotlaplagne@outlook.fr
ASPES	Chambéry	Jean Noel Jacquemod	jnj73200@gmail.com
OCA	Albertville	Gilles Tresserre	Tress2126@gmail.com – pierrecibillon@gmail.com
UCC	Cognin	Thibault Sahuc	uccognin@netc.fr thibault.sahuc@gmail.com
UCV	Modane	Emmanuel Trutalli	ucvanoise73500@gmail.com
LAC alliance	Aix les Bains	Alexandre Maingot	lacalliancecycliste@gmail.com
Team Jallet	la Bathie	William Jallet	jallet.auto73@orange.fr
Cyclo Valloire Galibier	Valloire	Gérard Garino	gerardrenee.garino@gmail.com
BSIC	Brison St Innocent	Jean Richard Salavert	jretnelly@gmail.com BSIC73100@gmail.com
SMS Cyclo	St Michel de Maurienne	David Turon	smscyclo@sfr.fr
UC Cran Gevrier	Cran Gevrier	Gilles Reffet	greffet74@gmail.com
Savoie Mt Blanc Ultra Cycling	Montagnoles	Christophe Dalu	christophe.dalu@outlook.com
Intense Project	Bourg St Maurice	Geoffroy	intense.project33@gmail.com
Chambéry CC	Chambéry	Clément Pezeril	clement.pezeril@gmail.com
Cycling Organisation YD	les Belleville	Yves Duchêne	cycling.organisation.y.d@gmail.com